

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**PROCES VERBAL
Du mardi 20 janvier 2015
A 20h00**

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents: NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, MIOCHE Michel, FOULQUIÉ Vincent, DUREL Karine, BAFFIER Guillaume, GOUAZÉ Nicolas, THIERRY Josiane, ESPAGNOL Pierre

☛ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents

☛ REFECTION DES BORNES DU CAMPING LES PRES DIMANCHE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du SIEG concernant la mise aux normes des bornes d'alimentation électriques et l'éclairage au camping Les Prés Dimanche. Le devis total estimatif s'élève à 18 090 € TTC et le fond de concours communal est 7 500.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire un bilan de la saison 2014 et d'étudier plus en détail le devis du SIEG.

☛ PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE MANZAT COMMUNAUTE

Monsieur le Maire présente le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par Manzat Communauté le 18/12/2014 et remis à chaque conseiller. Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière de d'habitat : il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de 6 ans soit 2014-2019 et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Monsieur le Maire rappelle les 5 orientations :

Orientation 1 : organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable,

Orientation 2 : assurer la valorisation urbaine de l'habitat, moderniser le parc de logement existant et utiliser le parc vacant pour répondre aux besoins d'habitat,

Orientation 3 : développer une offre de logements diversifiée et accessible qui réponde à la diversité des besoins,

Orientation 4 : répondre de manière solidaire aux besoins spécifiques en matière de logement,

Orientation 5 : organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions habitat.

Différentes actions en découlent sur le territoire de Manzat Communauté et sur l'échelle du SMADC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres donne un avis favorable au projet de PLH intercommunal de Manzat Communauté.

☛ EPCI NOUVEAUX TERRITOIRES

Monsieur le Maire fait un point sur le découpage cantonal et le rapprochement possible des différentes communautés de Communes. En effet, les nouveaux territoires des communautés de communes vont devoir compter 20 000 habitants. Des réflexions sont étudiées par l'ensemble des élus du territoire pour faire une proposition au Préfet. Différents scénarios sont possibles et envisagés (regroupement à

l'échelle du SMADC, regroupement de Manzat Communauté avec Combronde, Manzat Communauté et Cœur de Combrailles et ancien canton de Pionsat...).

Pour finir, Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à participer à la réunion de Manzat Communauté jeudi 22 janvier.

ETABLISSEMENT THERMAL

1/Emprunt : Le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-les-Bains après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée :

DELIBERE

Pour le financement de la restructuration des thermes tranche 1, Monsieur Daniel SAUVESTRE, Maire de la commune de Châteauneuf-les-Bains est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignation un Contrat de Prêt pour un montant de 375 000.00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 20 ans,

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat+1%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 point de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et de la demande de réalisation de fond

2/ Subvention FNADT 2015 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la restructuration des thermes de Châteauneuf-les-Bains est scindée en deux tranches. Les travaux de la tranche 1 ont commencé à l'automne 2014. L'activité « détente et bien-être » correspond à la tranche 2 du projet qui débiterait à l'automne 2015 pour finir au printemps 2016.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT EN €	AIDES PUBLIQUES	MONTANT EN €
Travaux	771 120.00	Conseil Général	162 315.00
Honoraires	231 838.00	Conseil Régional	162 315.00
		DETR 2015	150 000.00
		Etat FNADT 2015	300 888.00
		Sous Total	775 518.00
		Emprunt	227 440.00
TOTAL HT	1 002 958.00	TOTAL	1 002 958.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet tranche 02 concernant l'activité « détente et bien-être » et le plan de financement ci-dessous, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès de l'état dans le cadre du FNADT

3/ Démarrage de la tranche conditionnelle : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de mandat avec OPHIS concernant la restructuration des thermes. Actuellement, les travaux de la tranche 1 sont engagés. Afin de finaliser les dossiers de subventions auprès de nos partenaires financiers concernant la tranche 2, il est nécessaire de lancer la tranche conditionnelle auprès de notre mandataire afin que notre maître d'œuvre Bruhat Boudaudy travaille sur cet « espace détente et bien-être ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le lancement de la tranche conditionnelle concernant les travaux de restructuration des thermes

☞ **MACHINE A AFFRANCHIR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a un contrat avec le groupe SECAP Pitney Bowes concernant la machine à affranchir. NEOPOST nous a fait parvenir une proposition de contrat à 240 € HT de loyer annuel fixe sans coût supplémentaire lors des changements de tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité trouve la proposition de NEOPOST intéressante et décide de dénoncer le contrat avec SECAP Pitney Bowes dès maintenant.

☞ **QUESTIONS DIVERSES**

Lampe communale du Gôt : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame Hélène MORAND demandant l'installation d'une lampe communale vers sa propriété. Monsieur le Maire rappelle que la politique actuelle est de diminuer l'éclairage public dans les communes (coupure la nuit) et le candélabre doit éclairer le domaine public et non le domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite demander un devis au SIEG pour l'installation de ce candélabre et de revoir cette demande.

SBA : Monsieur Nicolas GOUAZE explique aux membres du Conseil Municipal que la redevance incitative va être mise en place prochainement. La facturation aura lieu aux nombres de levées de chaque poubelle. Un forfait par an sera proposé pour les ordures ménagères, le tri sélectif. Les levées supplémentaires seront facturées en plus. Un agent du SBA va prendre rendez-vous avec chaque foyer pour expliquer le fonctionnement. Lors de la mise en place de ce service, en cas d'incivilités, il sera nécessaire de les faire remonter au SBA.

Calendrier :

- Prochain Conseil Municipal : mardi 17/02/2015 à 20h00 à la mairie